

SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du mardi 27 juin 2023 à 20H30

Le comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mardi 27 juin 2023 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du Syndicat des Eaux de Samer et Environs.

ETAIENT Présents : MM. HERDUIN, BAILLIEU, FOURNIER, ALLAN (suppléant de Mr PAQUES Dominique), DUMONT, BALLY, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, ROGEZ, BASTIDE (suppléante de Mr NAUDET), MM. DOUCHAIN, MARTEL, VAN ROEKEGHEM, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE et HOLUIGUE.
Etaient absents ou excusés : MM. FOLY, Dom. PAQUES, LOUVET, NAUDET et FLAHAUT.

18 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Geneviève ROGEZ, qui accepte, est élue à ce poste par 18 voix.

Le compte rendu de la réunion du 13 février 2023 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après une demande de modification présentée par le Président et acceptée par l'assemblée : avenant au contrat d'assurance avec MMA. Le président donne donc le compte-rendu des actions réalisées par lui en fonction des délégations accordées par le comité syndical dans sa séance du 30/07/2020 : arrêté du 23 juin 2023 approuvant un avenant au contrat d'assurances multirisques avec MMA pour clarifier certaines exclusions suite à la pandémie et aux cyber-attaques, sans incidence financière.

EAU POTABLE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

- DECIDE de solliciter de l'Agence de l'Eau des subventions pour :

a) Abandon de canalisations à Samer (seule commune éligible) :

- Rue de Longuerecques sur 163 ml : 19 000€ HT

- Rue de la Blanche Jument sur 760 ml - pose d'un stabilisateur de pression : 13 000€ HT

Gain de volume d'eau estimé : 647 m3/an

Inscrite au Programme Concerté pour l'eau en 2024

Subvention possible de 12 800€

b) Interconnexion entre les captages de Tingry et du Molinet Samer. Avant projet réalisé par V2R pour un coût estimé à 373 110€ HT

Inscrite au Programme Concerté pour l'eau en 2023

Subvention possible de 130 280€ et avance de 113 995 € (en 1+ 20 ans)

Le Président fait part d'une difficulté rencontrée sur le chantier d'abandon de canalisations, Rue de Questrecques à Samer. Le devis initial était de 51 787,39€ HT mais le Département demande une réfection des tranchées sur 2ml de large au lieu de 1 ml avec 2 devis complémentaire pour 11 traversées : 8 331,18€ HT et pour 20 traversées :15 147,60€ HT

Un virement interne d'un crédit de 23 500€ de l'article 2315 « Travaux d'eau potable » à l'article 2315 « abandon canalisations rue de Questrecques » a été effectué.

DEFENSE INCENDIE

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention à intervenir avec le Syndicat de Quesques pour le contrôle de tous les points de défense incendie sur le territoire.

Ajout du contrôle obligatoire d'une citerne incendie ou point d'aspiration (contrôle visuel et de capacité d'aspiration + rapport de contrôle) :

- Contrôle dans la cadre d'une campagne : 75€ HT

- Contrôle ponctuel : 150€ HT

Rappel : - Contrôle poteau ou bouche dans la cadre d'une campagne : 30 € HT

- Contrôle ponctuel poteau ou bouche : 60€ HT

Mr le Président informe les membres du refus de subvention DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour le programme de défense incendie pour 2023 mais l'obtention d'une subvention de DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) de 56 891,75€

Mr BALLY, Vice-Président chargé de la défense incendie fait la point sur l'avancement du dossier « pose de citernes » prévu en 2023

Il ajoute que 245 m3 d'eau ont été utilisés pour le récent contrôle des poteaux d'incendie.

Un point est fait également sur le marquage au sol par des triangles jaunes devant les poteaux d'incendie. Les communes de Verlincthun, Carly et Wierre-au-Bois doivent encore y procéder.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND connaissance du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement autonome. Ce rapport est tenu à la disposition du public au bureau du Syndicat.

Un courrier sera envoyé à Véolia pour leur demander de modifier les diagnostics d'installations d'assainissement autonome « avant vente », qui s'avèrent bien fonctionner mais non conformes en l'absence d'un dossier administratif préalable conforme, ce qui oblige les acheteurs à rouvrir les tranchées pour un nouveau contrôle.

BUDGET

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

a) A ETUDIE ET VOTE le compte de gestion 2022 du Receveur du SESE qui, ne tenant pas compte des restes à réaliser, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

b) A ETUDIE ET VOTE sous la présidence de Mr Pascal BALLY, Vice-Président, (Mr VAN ROEKEGHEM, en sa qualité de Président, ne prend pas part au vote) le compte administratif 2022 qui présente un excédent d'exploitation de 155 639,84€ et un excédent d'investissement de 101 857,69€ qui, compte tenu des restes à réaliser, présente un excédent de 19 197,40€. L'excédent global 2021 s'élève à 174 837,24€.

Des félicitations sont adressées au Président pour sa bonne et saine gestion des deniers du Syndicat.

DIVERS

Mr le Président donne quelques informations à l'assemblée sur :

- Rencontre Véolia le 27/04/2023 selon un rapport remis à chaque maire. Une visite est prévue le 7 juillet prochain chez Véolia pour une présentation de tarifs progressifs selon la consommation.
- Rencontre avec BIC le 26/05/2023. Les travaux de pose de 2 débitmètres sont prévus en Aout 2023
- Des ateliers de travail « Construire ensemble un plan sur la gestion de la ressource eau » ont été lancés pas la Communauté de Communes Desvres-Samer dans le but de coconstruire la prise de compétences « eau et assainissement » au 01/01/2026. Un comité de pilotage des présidents de syndicats est prévu le 06/07/2023.
- Une réunion sur la « Tournée des SAGE » a été organisée par l'Agence de l'Eau à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.
- Le SYMSAGEB (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et la Gestion des Eaux du Boulonnais) a entamé la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Boulonnais avec la constitution de commissions thématiques :
 - * Qualité et assainissement non Collectif
 - * Milieux naturels
 - * Ressources en eau
- L'Agence de l'Eau a revalorisé certaines aides au 01/03/2023 :
 - * Assainissement non collectif : plafond de 8 650€ TTC au lieu de 8 000€
 - * Lutte contre les fuites : 54€/m3 économisé au lieu de 50€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H.20.

Le Président,

Luc VAN ROEKEGHEM.

La secrétaire de séance,

Geneviève ROGEZ.

